

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 18h00, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence du Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Secrétaire de séance : Mme Monique ROZNOWSKI

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 28 août 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibération n° 2023-0921001 examinée le 21/09/2023 - Attribution du marché de scénographie de la Maison du Châtaignier (St Pierreville)

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide les propositions de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché de fournitures avec les entreprises retenues ; autorise M. le Président à lancer une nouvelle consultation pour les lots déclarés infructueux et à signer le marché de fournitures avec les entreprises qui seront retenues.

Délibération n° 2023-0921002 examinée le 21/09/2023 - Coup de pouce du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : demande de subvention pour la refonte de la scénographie de la Maison du Châtaignier (St Pierreville)

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide le plan de financement présenté ; autorise M. le Président à solliciter les subventions ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2023-0921003 examinée le 21/09/2023 - Fonds de concours - extension AEP

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, accepte l'offre de concours de M. François JOUVE pour la réalisation d'un réseau d'eau potable d'environ 208 ml desservant la construction existante sur la parcelle BN 34 par les voies « Chemin du Roubertet puis chemin de la Baraque » sur la commune de St Agrève ; approuve la convention formalisant l'acceptation de l'offre de concours, fixant les modalités de réalisation des travaux et fixant le montant de cette offre à 33 % du montant HT des travaux ; autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2023-0921004 examinée le 21/09/2023 - Demande de subvention au Département pour la mise en œuvre du projet jeunesse

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, autorise le Président à solliciter la subvention auprès du Département de l'Ardèche ; autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.